

République Française

**ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION  
DE FONCTION(S) ET DE SIGNATURE  
AU 2<sup>e</sup> ADJOINT  
Monsieur Jean-Paul LELOUTRE  
Finances publiques et à l'attractivité**

**Le Maire de la Commune de Lion-sur-Mer,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à cinq le nombre des adjoints,

**Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Jean-Paul LELOUTRE en qualité de deuxième adjoint au maire,

**Considérant** que pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et afin de permettre une parfaite continuité du service public, il convient que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au maire ;

**ARRETE**

**Article 1er**

Délégations de fonctions et de signature est donnée à Monsieur Jean-Paul LELOUTRE, 2<sup>e</sup> Adjoint, dans les domaines suivants :

Élaboration et suivi du budget de la commune : construction budgétaire annuelle, décisions modificatives, suivi des recettes et des dépenses, recherche d'optimisation des coûts sans dégrader le service.

Suivi pluriannuel des investissements : planification des projets, arbitrage des priorités, recherche de subventions, montage des plans de financement.

Procéder à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Suivi de l'exécution budgétaire : analyse des rapports comptables, alerte sur les dérives, propositions d'ajustement, mise en place d'outils de suivi simples et lisibles pour les élus.

Signature et suivi des baux et des ventes chez le notaire.

Représentant de la Commune au sein des Syndic de copropriété

Pilotage de la politique d'attractivité économique locale : relations avec les commerçants, artisans, entreprises, associations de commerçants, soutien aux initiatives de revitalisation commerciale.

Travail avec l'intercommunalité et les partenaires sur l'installation d'activités, la dynamique du centre-bourg

Animation d'actions en faveur du commerce de proximité : événements, communication dédiée, dispositifs de soutien (visibilité, aménagements, facilités ponctuelles, concertation)

Interlocuteur des associations œuvrant dans son périmètre dont instruction des demandes de subvention

**Article 2 :**

La présente délégation est donnée sous la responsabilité et la surveillance de Madame le Maire à Monsieur Jean-Paul LELOUTRE et elle est révocable à tout moment.

La signature de Monsieur Jean-Paul LELOUTRE sur les actes pris dans le cadre de sa délégation de fonctions et de signature, devra être précédée de la mention : « Pour le Maire, par délégation ».

Monsieur Jean-Paul LELOUTRE rend compte, sans délai, à Madame le Maire de toutes les décisions prises et tous les actes signés dans le cadre de la présente délégation de fonctions et de signature.

**Article 3 :**

L'intéressé a commencé effectivement à exercer ses fonctions le 27 mars.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados, Monsieur le Trésorier Municipal et l'intéressé.

Fait à Lion-sur-mer, le 27 mars 2026

Le Maire,  
Magali SAINT



Accusé de réception en préfecture  
014-211403654-20260327-ARR-27-3-26-5-AI  
Date de télétransmission : 27/03/2026  
Date de réception préfecture : 27/03/2026